Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 30 (1945)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ST-GALL, Mai 1945. No 5. 30me Année.

Le Messager Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.—; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction : Tél. 2.73.81
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression : Tél. 2.83.90
A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), La

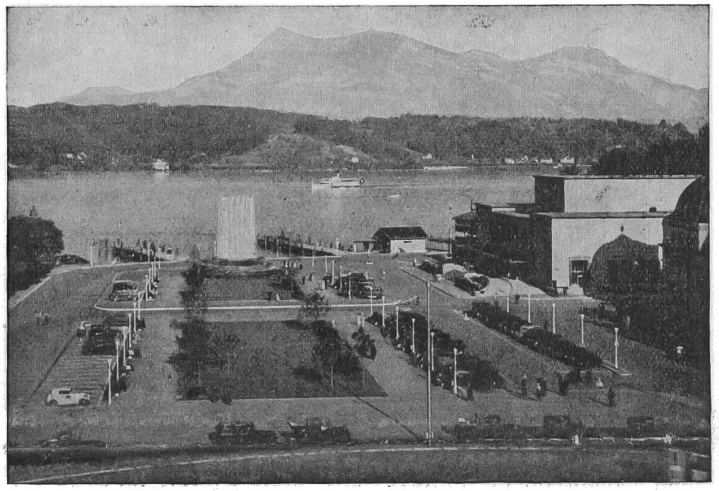

UNION SUISSE DES CAISSES DE CREDIT MUTUEL

(Système Raiffeisen)

42me assemblée ordinaire des délégués

le lundi 14 mai 1945, à 9 h. du matin, au Palais des congrès (Kunsthaus), Lucerne

ORDRE DU JOUR :

1. Allocution d'ouverture du président de l'Union, Dr. G. Eugster, conseiller national.
2. Election du Bureau de l'assemblée.
3. *Présentation des comptes et bilan de 1944* et rapport sur l'activité de la Caisse centrale. Rapporteur : Directeur J. Stadelmann.
4. *Rapport sur la situation des Caisses affiliées. Rapporteur :* Directeur J. Heuberger.
5. Rapport du Conseil de surveillance. Rapporteur : A. Müller, conseiller national, président.
6. Conférence de *M. le Dr. Ernest Feisst,* directeur de la Division de l'agriculture du Département fédéral de l'Economie publique :

   « Nos devoirs durant la sixième année de guerre ».
7. Discussion générale.

St-Gall, le 12 avril 1945. *Le Conseil d'administration.*

Conformément à l'art. 11 des statuts de l'Union, *chaque Caisse a le droit de déléguer un représentant par part sociale statutaire, mais au maximum 5 personnes.* Chaque délégué n'a droit qu'à une seule voix.

Avant le congrès de Lucerne.

Après la Suisse orientale en 1943, la Suisse romande en 1944, c'est de nouveau à la Suisse centrale qu'échoit cette année l'honneur de recevoir les délégués des Caisses à l'occasion du congrès de l'Union. Les raiffeisenistes suisses qui avaient tenu leurs assises l'an dernier sur les rives du Léman, à Montreux la superbe, se réuniront cette année encore sur les bords d'un lac enchanteur, à Lucerne, la reine de la Suisse centrale.

Lucerne occupe une place toute spéciale dans l'histoire de notre mouvement. C'est à Lucerne que le 12 juin 1902, 22 délégués représentant 15 des Caisses qui existaient à cette époque, décidèrent la fondation de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Venir au lieu où s'est constitué notre association, est donc en quelque sorte pour les raiffeisenistes actuels accomplir un pélerinage, un acte de reconnaissance envers les courageux pionniers de la première heure.

Les raiffeisenistes se sont dès lors réunis encore plusieurs fois à Lucerne : en 1925, en 1937, et enfin en 1941, l'année du 650me anniversaire de la Confédération suisse. Ce dernier Congrès a laissé un souvenir particulièrement lumineux par l'importante manifestation qui s'était déroulée sur la prairie historique du Grutli, sous le signe « Patrie-Raiffeisenisme ».

D'autre part, Lucerne et la Suisse centrale comptent aussi de nombreux et enthousiastes raiffeisenistes que les délégués suisses viendront, par leur présence, encourager à poursuivre avec toujours plus d'ardeur la belle tâche qu'ils ont entreprise. La petite statisti-

que suivante montre l'envergure et l'importance actuelle du mouvement en Suisse centrale :

Cantons	Caisses	Membres	Bilans
Lucerne	30	2944	24,6 millions
Obwald	3	255	1,9 »
Nidwald	4	372	3,6 »
Schwytz	12	1819	12,3 »
Uri	16	965	5,1 »

Les Caisses de Lucerne, d'Obwald et de Nidwald sont groupées en une seule Fédération tandis que les Caisses de Schwytz et d'Uri se sont groupées sur le terrain cantonal en deux Fédérations distinctes. La Fédération lucernoise dont nous serons les hôtes nous prie d'annoncer qu'elle se sent très honorée du choix de Lucerne comme lieu de congrès. Elle espère que les raiffeisenistes viendront nombreux sur les bords du lac des Quatre-Cantons et qu'aucun événement fâcheux ne viendra troubler la réussite de la manifestation en Suisse centrale.

* * *

Le congrès se déroulera de nouveau, dans ses grandes lignes, dans le cadre habituel. Le dimanche 13 mai, à 17 heures, se tiendra la 3me assemblée générale de la Coopérative de cautionnement au Palais des Congrès. Selon la tradition, une soirée officielle de réception aura lieu le soir au Palais des Congrès, avec le concours artistique et musical de plusieurs sociétés locales dont la réputation n'est pas à faire. Les raiffeisenistes venus de la Suisse entière auront ainsi l'occasion de fraterniser. L'assemblée générale des délégués se déroulera le lundi 14 mai, à 9 h., également au Palais des Congrès. Après le discours inaugural du président de l'Union et la constitution du Bureau de l'assemblée aura lieu la présentation des rapports des directeurs de l'Union sur l'activité de la Caisse centrale et sur la situation des Caisses affiliées. Ces rapports exposant la situation actuelle du mouvement et touchant des problèmes de brûlante actualité seront d'un intérêt tout particulier. L'assemblée entendra ensuite le rapport et les propositions du Conseil de surveillance et sera appelée à se prononcer sur leur adoption et sur la répartition du bénéfice. Finalement, l'ordre du jour comporte encore une conférence de M. le Dr. Ernest Feisst, directeur de la Division de l'agriculture au Département fédéral de l'Economie publique sur un sujet dont il est certes bien inutile de souligner l'importance et l'actualité : « Nos devoirs durant la sixième année de guerre ». La traditionnelle excursion sur le lac ne pourra malheureusement pas avoir lieu cette année, les courses en bateau spécial ayant été supprimées ensuite de la pénurie de charbon.

Le programme général du Congrès est donc bien revêtu et sa régie en sera assurée comme d'ordinaire par les soins du Bureau central. A côté des heures de délibérations et de travail il offre aux participants des loisirs délassants. Des facilités spéciales d'excursion seront également accordées aux congressistes afin de leur donner l'occasion de connaître et de jouir pleinement de ce coin admirable de notre beau pays.

Nous convions donc les raiffeisenistes romands à venir nombreux à Lucerne les 13-14 mai prochain. Ils y seront tout particulièrement les bienvenus !

Lucerne, lieu du Congrès

Le seul nom de Lucerne a un charme évocateur infini. Aux uns il rappelle le souvenir d'agréables séjours, sur un coin de terre magnifique ; il éveille en d'autres la nostalgie de connaître une contrée dont ils ont tant de fois entendu vanter les beautés.

Si l'on consulte l'histoire, on constate que Lucerne a joué un rôle important dans le développement de la Confédération suisse. De tous temps les Lucernois furent présents aux campagnes des Confédérés ; le sang de ses fils coula partout où coula le sang suisse. Et toujours les Lucernois ont largement payé de leur personne, au cours des crises que traversa notre pays. C'est cette longue histoire qui explique en quelque sorte la personnalité de ce petit peuple, qui a toujours su rester fidèle à son passé, à ses traditions, à ses sources spirituelles.

On a dit que Lucerne résumait tous nos génies, et c'est vrai. Toutes nos activités y sont représentées : l'industrie, l'artisanat, le commerce et l'agriculture. La ville et le canton déploient une grande activité économique et commerciale. Le Lucernois est un excellent travailleur, économe et zélé. Il est peut-être moins entreprenant et moins audacieux en affaires que le Zurichois. Mais il accomplit sa tâche en toute conscience. L'entreprise de « grandes affaires » l'intéresse moins. Lors du dernier recensement le canton de Lucerne comptait environ 90.000 travailleurs. 26.000 personnes étaient occupées dans l'agriculture ou le jardinage, 29.000 personnes dans l'industrie et l'artisanat, 10.000 dans l'administration, le commerce, la banque et les assurances, 4000 dans l'hôtellerie, autant dans le tourisme et les professions libérales. Les entreprises industrielles proprement dites sont en général de moyenne importance. C'est grâce à cet heureux équilibre que les crises économiques n'ont pas eu dans le canton de Lucerne des effets aussi catastrophiques que dans ceux où prédominent les grosses entreprises.

Avant la guerre, le paysan lucernois se consacrait essentiellement à la production de fourrage et de lait. Les nouvelles prescriptions de l'économie de guerre ont provoqué un changement fondamental, depuis 1939. Les surfaces cultivables ont passé de 11.000 à 25.000 hectares. L'Etat de Lucerne entretient également à grands frais deux écoles d'agriculture et contribue par là à maintenir les qualités professionnelles du paysan et à l'armer toujours mieux dans sa lutte pour l'existence.

La ville de Lucerne, où se déroulera le prochain Congrès est sans contredit l'un des plus beaux sites de la Suisse, pourtant prodigue dans ce domaine. Mais Lucerne est encore plus pour nous: elle est le cœur du pays, la capitale de la Suisse primitive où se joua il y a 650 ans le sort de la Confédération naissante. C'est pourquoi elle exercera sur nos délégués un attrait irrésistible, né du désir de voir un beau coin de notre Patrie et de passer quelques instants sur un sol historique. Et le Lucernois s'est fait encore le complice de ces charmes naturels, car il est un sage. Il a su allier le souci du progrès à la fidélité au passé. Il a su faire de sa ville un centre du tourisme international, un foyer de vie artistique, tout en lui conservant son cachet d'antique cité. Les grands hôtels et les magasins modernes s'alignent sur les quais et attardent les touristes, tandis qu'au centre de la ville bat le cœur du vieux-Lucerne, là où se dressent ses antiques églises, ses vieilles maisons, ses hôtels à style de la renaissance.

Pour le congressiste au temps mesuré, une promenade à travers la ville sera déjà la source de plaisirs nombreux. Car, on aime à se promener le long de ses rues pittoresques, à travers ses beaux jardins. Il y a tant de choses à voir, à admirer : le célèbre monument du Lion de Lucerne, sculpté dans le roc, le curieux jardin des Glaciers avec son musée zoologique, le vieil Hôtel de ville, les peintures des ponts de bois, celles du Pont de la Chapelle. A quelques pas de la gare, en traversant la Seebrücke on arrive au quai, planté d'une longue et superbe allée de ma-

ronniers. Il fait bon y flâner et ausculter le pouls, plus rapide ici, de la vie lucernoise. Le lac, avec les montagnes qui l'encadrent, offre un coup d'œil magnifique, que l'on ne peut se lasser de contempler.

Lucerne est également un centre d'excursion des plus agréables et des plus variées. Le lac des Quatre cantons est considéré comme un des plus beaux lac, non seulement de la Suisse, mais du monde entier. Il offre, grâce à sa flottille de bateaux-salons de ravissantes traversées entre des rivages tantôt riants, tantôt hérissés de rochers. Comme but d'excursion plus lointain, les délégués n'auront que l'embarras du choix. En prenant le bateau jusqu'à Vitznau et le chemin de fer à crémaillère de cette dernière station à Rigi-Kulm, le promeneur atteint sans peine le Rigi (1800 mètres). Sa situation grandiose et son superbe panorama l'ont fait surnommer la « reine des montagnes ». Le trajet Lucerne-Vitznau-Rigi Kulm demande 2 h. ¼. On peut y accéder aussi en 1 h. ¾ par Lucerne-Goldau.

Pour aller au Pilate on rejoint en bateau la station d'Alpnach d'où un chemin de fer à crémaillère conduit en 1 heure 20 au Pilatus-Kulm, par un tracé hardi sur des viaducs, des gorges, des murailles de rochers à pic. Le Pilate est une pyramide rocheuse escarpée, offrant un incomparable panorama.

Ceux qui disposent de moins de temps, peuvent aller au Bürgenstock (878 m.). Le Bürgenstock est un massif de montagnes boisées, dans une situation magnifique, baigné de trois côtés par le lac. Funiculaire de la station de bateau de Kehrsiten en 10 minutes.

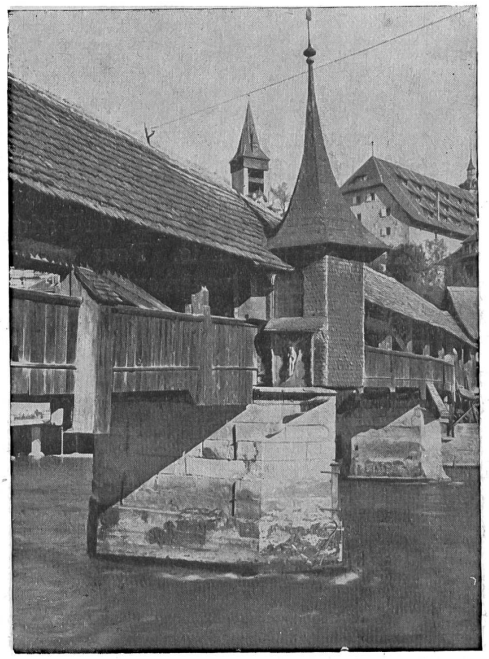

Pont de la «Spreuer»

Réminiscences

La première réunion des raiffeisenistes suisses à Lucerne le 12 juin 1902, à l'Hôtel « Union ».

Quand, sous l'énergique impulsion du curé Traber et de ses collaborateurs, un certain nombre de Caisses Raiffeisen eurent été fondées en Suisse, celles-ci éprouvèrent le besoin de s'unir pour défendre leurs intérêts communs et pour créer un office de compensation qui leur fût propre. Dans les milieux des Caisses nouvellement fondées et spécialement chez les promoteurs, on réclamait vivement la fondation d'une Union suisse.

Cette idée de constituer une Union et de l'organiser convenablement préoccupa surtout le curé Traber et son collaborateur Georges Beck qui s'appliquèrent à résoudre le problème. Après de nombreuses études et discussions avec le curé Traber, l'avocat Beck élabora un projet et l'on put convoquer les 21 Caisses Raiffeisen suisses connues alors des initiateurs à une assemblée préparatoire de délégués, le 12 juin 1902, à l'Hôtel « Union » à Lucerne. 15 Caisses se firent représenter par 22 délégués. La séance fut ouverte par le curé Traber. Après trois heures d'une discussion ininterrompue et nourrie, les statuts furent mis au point. Puis l'assemblée préparatoire des délégués vota à l'unanimité les conclusions suivantes en faveur du projet d'une Union suisse de toutes les Caisses Raiffeisen:

1. Les statuts doivent être adoptés définitivement et imprimés tels qu'ils sont sortis des débats.
2. Une assemblée constituante doit être convoquée au plus tard en automne pour fonder définitivement l'Union centrale.
3. MM. le curé Traber et l'avocat Beck sont chargés de l'exécution de ces décisions ainsi que de faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

Le procès-verbal de cette assemblée se termine par cette remarque : « Tous les assistants étaient convaincus d'avoir concouru à une bonne action dont l'avenir montrerait les conséquences heureuses et bénies. La séance fut levée à deux heures et suivie d'un dîner agrémenté de cordialité au cours duquel les délégués puisèrent encore maints encouragements dans les conversations particulières ».

Les fondements étaient posés ; les statuts, la loi fondamentale de la nouvelle fédération, étaient établis et l'on pouvait poursuivre la construction de l'édifice de l'Union. Les statuts imprimés furent adressés à toutes les Caisses représentées à Lucerne ainsi qu'aux autres Caisses suisses que l'on connaissait, et toutes purent ainsi décider si elles voulaient s'affilier à l'Union Raiffeisen suisse et en devenir membre.

L'assemblée de constitution définitive de l'Union eut ainsi lieu à Zurich le 25 septembre 1902.

Dévouement

Dans une petite brochure, parue il y a quelques années, et intitulée « Le salut du paysan par la Caisse Raiffeisen», on y lit cette heureuse déclaration : « Les Caisses Raiffeisen enseignent le dévouement ». Ce sont partout, pour promouvoir ces institutions,des citoyens qui mettent au service des autres leur bonne volonté malgré les obstacles. Et ces hommes sont sans visées politiques et égoïstes, car la popularité, ils le savent d'avance, ils en ont chaque jour la preuve, ira à d'autres et sans but de lucre non plus, puisque l'administration

est gratuite. Puis, quand la Caisse est fondée, ils l'administrent avec abnégation sans compter leur peine. Et à ces hommes est apprise cette science bienfaisante que résume l'inscription gravée sur le marbre d'un disciple d'Ozanam : « Travailler pour les autres non pour soi ». Voilà un des secrets de la supériorité des Caisses Raiffeisen. L'élément moral les vivifie et les soutient. Elles sont prospères partout où la charité chrétienne leur réserve un terrain favorable ! Le dévouement c'est bien la meilleure recette qu'il s'agit de connaître et de pratiquer pour rester les champions de la cause Raiffeisen.

Le mot dévouement est synonyme de dévotion. Un fils est dévoué à ses parents et l'on dit qu'il a de la piété filiale. Un soldat est dévoué à sa patrie. Le dévouement est donc cette qualité qui nous porte à nous mettre à la disposition du prochain et lui rendre service. Se dévouer, c'est donc se consacrer au service d'autrui. C'est une force de volonté qui nous porte à aider le prochain bénévolement ; cette force de volonté a besoin de secours surhumains. Pour se dévouer, l'homme naturellement égoïste doit être mu par un mobile supérieur à la nature ; voilà pourquoi le dévouement est une vertu que les païens ignoraient ; ils appelaient dévots ceux qui se dévouaient aux idoles.

La sagesse des meilleurs philosophes païens allait jusqu'à dire : « Ne fais pas aux autres...» La sagesse chrétienne dit: «Fais aux autres...» La première était purement négative, la deuxième ouvre la porte à une activité bienfaisante sans fin. C'est que les païens ne voyaient dans l'homme qu'un semblable ; le chrétien voit dans son prochain son Dieu caché.

Le dévouement prend ainsi sa source dans la charité. Etre chrétien c'est être inscrit à la Société du dévouement perpétuel, comme membre actif et vivant.

N'oublions pas que ce n'est point tant donner que se donner qu'il faut. C'est cette charité qu'on a appelée « la plus divine des choses divines ». En effet, quand elle se manifeste en de pareils dévouements, cette puissance d'amour qui contraint l'homme à se sacrifier pour son prochain, n'est-elle pas quelque chose de beau comme le martyr. C'est cette force qui déracine l'égoïsme des cœurs pour y planter la passion du bien, cette tendance à faire fi de soi et de ses propres intérêts pour le bien des autres, c'est la marque authentique des enfants de Dieu qui cherche toujours à épancher sa bonté sur toute créature.

Pour entretenir dans son cœur la passion du bien à faire dans cette poussière des années, il faut avoir entrevu un idéal plus beau que tout ce qui passe, il faut qu'une force supérieure ait ravi les âmes aux puissances d'en bas : l'amour divin. Organiser sa vie pour le plaisir, c'est païen. Rendre le plus possible service aux autres et n'accepter de services que le moins possible : voilà l'idéal de l'administrateur raiffeiseniste. Pour vivre en plein ciel de dévouement à cette heure de crise nous songerons à cet aviateur allant partir pour un raid par un temps défavorable et répondant à ceux qui lui conseillaient de surseoir à son voyage: Ce sera dur mais croyez-vous que je sois fait pour ne travailler que dans le monde.

V. R.

Les Caisses Raiffeisen et la structure de l'économie viticole vaudoise

Sous le titre « LE VIGNERON VAUDOIS ET SES VINS » vient de sortir des presses de l'Imprimerie Centrale à Lausanne un ouvrage que M. Jacques Dubois a présenté comme dissertation à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne.

Cette étude, fondée sur des enquêtes étendues, est une véritable encyclopédie de l'économie viticole et vinicole vaudoise et mérite de retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent à notre vignoble.

L'auteur nous fait connaître tout d'abord les données du problème, soit la production et la distribution des vins vaudois, pour envisager ensuite les solutions du problème posé c'est-à-dire l'amélioration des conditions de travail du vigneron et de la vente des vins vaudois. Dans ce dernier chapitre M. Dubois cite et commente principalement les principes qui doivent présider à la réorganisation du marché ; il les classe en quatre chapitres : l'amélioration de la qualité, l'association en viticulture, la régularisation de la quantité et enfin la formation professionnelle et corporative du vigneron.

Nous n'avons pas la prétention de discuter ici les considérations et les conclusions de cette thèse en ce qui concerne les problèmes de pur caractère viticole et vinicole. Restant dans notre cadre spécifique, nous nous permettrons seulement quelques remarques à propos des suggestions que fait l'auteur concernant l'organisation du *crédit au vignoble.*

M. Dubois préconise l'application au vignoble du principe de la corporation. Il entrevoit la réorganisation vigneronne par le bas en donnant plus de vie aux groupements locaux chargés de la sauvegarde au premier degré de la propriété et des intérêts viticoles. Et parmi les associations locales qui demandent à être développées, il cite tout spécialement les *Caisses de crédit mutuel, dont il réclame la fondation dans toutes les communes où elles font encore défaut.*

Après avoir signalé les services rendus par les Caisses Raiffeisen dans les villages vignerons où elles existent déjà l'auteur considère que ces institutions sont tout désignées pour fonctionner comme Caisse de compensation financière locale. Et voilà comment il entrevoit la tâche de ces associations de crédit dans le vignoble :

Petites banques uniquement rurales, ces Caisses n'ont d'autre rythme de placement que celui auquel l'agriculture reconstitue les capitaux investis dans ses exploitations. Leurs prêts peuvent durer de six mois à un an pour le crédit à court terme, de cinq à dix ans pour celui à moyen terme.

Les vignerons y empruntent à court terme pour payer leurs effeuilleuses, leur personnel de vendange, l'assurance-grêle ou pour d'autres dépenses de même nature ; à moyen terme pour s'acquitter de leurs obligations financières dans les années déficitaires.

Cherchant la sécurité des placements avant leur rapport, réduisant au strict nécessaire leurs frais d'administration et ne distribuant point de dividendes, elles peuvent se contenter du taux d'intérêt le plus bas possible.

Nous avons vu que les Caisses de crédit mutuel, existant dans le vignoble disposent de fortes disponibilités dans les périodes prospères et qu'elles sont souvent embarrassées pour les utiliser, car leurs statuts ne leur laissent que deux possibilités : les faire servir dans la localité ou les placer à la Caisse centrale. Le Crédit mutuel de Cully a placé des fonds en contribuant financièrement à la mise sur pied de l'Union vinicole de cette ville. Toutes ces Caisses trouveraient un avantage direct, nous semble-t-il, à financer les avances aux associations viticoles ou aux sociétaires pour l'encavage en commun des excédents constitués en réserve.

Aujourd'hui les vignerons tirent leur argent de chez elles dans les mauvaises années pour en replacer dans les bonnes. En régularisant chez ces exploitants les rentrées de numéraires et en les augmentant (puisque nous avons vu que l'irrégularité des cours pousse les marchands à la baisse), elles pourraient disposer de liquidités plus constantes.

Les associations d'encavage pourraient trouver en elles des créanciers sûrs et compréhensifs, puisque leurs membres et ceux des Caisses de crédit mutuel sont en grande partie les mêmes. C'est en effet une caractéristique des Caisses Raiffeisen que les créanciers y sont en quelque sorte leurs pro-

pres débiteurs et qu'en tout cas les uns et les autres se trouvent unis par des intérêts et une destinée en grande partie semblable.

C'est là, le rôle qu'assument déjà à l'heure actuelle avec un remarquable succès les Caisses Raiffeisen qui existent dans le vignoble vaudois (Corsier-Corseaux, Puidoux-Chexbres, Rivaz, St-Saphorin, Cully, Chardonne, Ollon, Bex, Gollion, Yens, Valeyres, Rances, Champvent).

Elles satisfont avant tout aux besoins de *crédit personnel de leurs membres.* Nombre d'entre elles qui disposent de capitaux en abondance les ont affectés également largement au *financement des sociétés vinicoles et associations d'encavage locales ;* à maintes occasions la Caisse centrale de l'Union suisse leur a prêté pour cela son appui financier.

Les Caisses Raiffeisen vaudoises répondent donc pleinement aux aspirations de M. Dubois. Mais ce dernier, tout en préconisant la fondation de Caisses rurales dans toutes les communes où elles font encore défaut, énonce néanmoins certaines critiques et fait des propositions assez singulières concernant leur organisation.

Monsieur Dubois dit entre autres :

La Fédération suisse des Caisses Raiffeisen a une centrale à St-Gall. Les crédits mutuels de Begnins et de Vevey appartiennent à une fédération vaudoise qui s'en est séparée parce qu'elle trouvait cette centrale trop éloignée. (? Réd.)

La dissidence a malheureusement abandonné plusieurs des meilleurs principes Raiffeisen. Mais, sur le fond, elle a raison : des capitaux qui doivent être placés à St-Gall quand ils ne peuvent être employés dans le village, ne serviront pas la viticulture vaudoise comme s'ils restaient dans le canton.

D'autre part, à St-Gall, on ne connaît pas les caissiers villageois comme les connaîtraient les dirigeants d'une Caisse vaudoise, on n'ose pas leur donner la confiance qu'on accorde à des gens connus, on doit user d'un contrôle rigoureux, prenant beaucoup de temps aux contrôleurs et les obligeant à des déplacements coûteux. Nous estimons donc qu'une Caisse vaudoise serait moins onéreuse et utiliserait mieux ses fonds dans le canton.

M. Dubois qui semble pourtant avoir pris la peine par ailleurs de procéder à des enquêtes très étendues sur les différents sujets qu'il traite dans sa thèse eût été certainement bien inspiré en se renseignant aussi quelque peu sur cette question des Caisses Raiffeisen à la Centrale de ces organisations. Comme candidat à la licence en droit, il eût été intéressant pour lui d'envisager aussi le côté juridique et financier de la question.

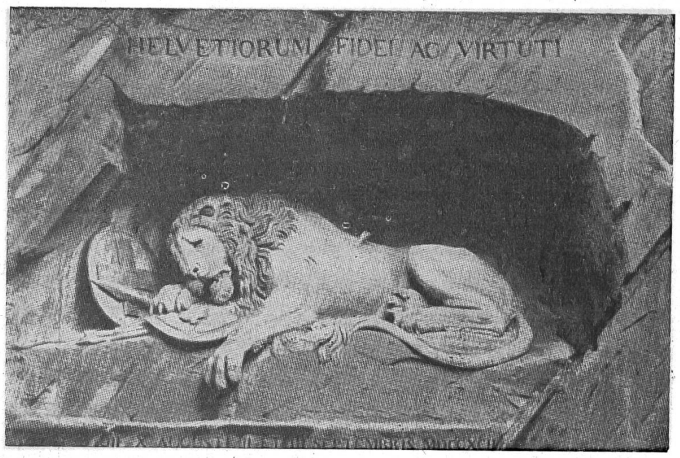

Le Lion de Lucerne

Cette suggestion de créer des Caisses centrales dans les différents cantons n'est pas nouvelle. Elle a été agitée déjà dans des milieux non avertis. Mais, chaque fois, une étude objective de la question par les milieux intéressés a abouti à la conclusion que la constitution de Caisses centrales cantonales provoquerait un éparpillement regrettable des forces sans procurer d'avantages effectifs et serait en définitive préjudiciable aux Caisses locales et au mouvement raiffeiseniste des cantons respectifs.

Dans le canton de Vaud, en particulier, la question de la fondation d'une Caisse centrale cantonale a déjà fait l'objet, il y a quelques années, d'une étude spéciale du Secrétariat de la Chambre vaudoise d'agriculture qui est arrivé à la conclusion « qu'il est dans l'intérêt même des Caisses vaudoises et du crédit agricole du canton de maintenir les relations avec l'Union suisse ». Et M. Henri Blanc ajoutait : « Lorsque plus tard, il existera près de 100 Caisses locales de crédit mutuel dans le canton, il y aura peut-être lieu d'examiner alors si une Caisse centrale à Lausanne, en annexe ou indépendante de celle de St-Gall, serait indiquée. Mais nous le répétons, ce serait, à notre humble avis, une grave erreur que de penser à réaliser cette idée aujourd'hui ».

En effet, les expériences faites au cours des quarante dernières années ont démontré nettement que *la coopération de crédit rural ne se conçoit que sur la base des principes énoncés par Raiffeisen et dans le cadre d'une organisation nationale adéquate, bien à même d'exercer la direction générale et une surveillance efficace des Caisses fédérées et d'assurer la défense des intérêts du mouvement tout entier.* Et cette association nationale n'aura les moyens, l'indépendance et l'autorité indispensables pour bien remplir cette mission qu'en disposant d'un *Office fiduciaire* et de revision spécialisé et bien expérimenté en matière de coopération rurale de crédit, ainsi que d'une *Caisse centrale autonome* et forte qui n'a en vue que l'intérêt des Caisses affiliées comme c'est le cas dans l'Union suisse.

Les relations financières avec une Caisse centrale ayant son siège dans la capitale du canton seraient-elles plus aisées qu'avec la Centrale suisse à St-Gall ? L'expérience prouve que non. Maintes Caisses vaudoises qui sont accréditées à Lausanne pour leurs opérations financières courantes préfèrent néanmoins les traiter directement avec St-Gall, considérant que le service est plus rapide et compréhensif. L'éloignement n'est donc pas un argument péremptoire.

Les organes de la Centrale suisse qui sont en relations constantes avec les Caisses locales et les milieux dans lesquelles elles vivent ne sont-ils véritablement pas à même de connaître aussi bien les caissiers villageois qu'une instance cantonale ayant son siège au chef-lieu du canton ? Et si l'Union exerce par l'intermédiaire de ses reviseurs spécialisés dans la technique de la revision bancaire et coopérative des contrôles approfondis et rigoureusement objectifs, ce n'est certes pas par manque de confiance mais pour bien remplir ses obligations d'instance de revision qui lui incombent conformément à la loi sur les banques, cela dans l'intérêt bien entendu des Caisses, des déposants et des sociétaires indéfiniment responsables. L'argument des déplacements coûteux et du

temps que réclame une revision approfondie n'est également guère probant puisque les émoluments de revision dont les Caisses sont débitées par l'Union n'atteignent en général pas la moitié du tarif fixé par la Commission fédérale des banques, la Caisse centrale prenant à sa charge les deux tiers environ du coût effectif des revisions et de la défense des intérêts des Caisses affiliées.

Il va sans dire que les frais de déplacement du reviseur ne sont pas portés individuellement en compte. Seul entre en considération pour la fixation de l'émolument de revision le temps effectivement employé sur place. Toutes les Caisses sont placées sur le même pied, qu'elles soient à proximité immédiate ou qu'elles soient éloignées du siège de l'Union.

Une Centrale cantonale, forcément de faible capacité financière, serait-elle véritablement à même de travailler dans de meilleures conditions, d'appliquer des taux plus favorables et de procurer de plus grands avantages aux Caisses fédérées qu'une institution nationale forte disposant de la coopération financière des Caisses du pays tout entier ? Cette thèse ne résiste également pas à une étude quelque peu objective et impartiale. Nous ne nous attarderons par conséquent pas à la réfuter. En ce qui concerne l'utilisation des fonds, la Centrale suisse veille au placement approprié, judicieux et sûr des réserves de disponibilités imposées par la loi aux Caisses fédérées, ainsi que de leurs capitaux momentanément sans emploi sur place. A cette occasion, elle a soin que l'argent des cantons retourne aux cantons respectifs sous une forme appropriée et profite à leur économie générale. Et les Caisses Raiffeisen du vignoble ont même un intérêt tout particulier à travailler avec une Caisse centrale stable basée sur une répartition équitable des capitaux et des risques sur l'économie rurale du pays tout entier. Pour ces différentes raisons et fondés sur les expériences faites jusqu'à ce jour, nous considérons que la création de centrales cantonales ne serait nullement dans l'intérêt de la bonne marche et du développement sain des Caisses locales et du mouvement Raiffeisen tout entier.

L'ouvrage de M. Dubois est dans son ensemble très intéressant et constitue une précieuse et étendue documentation sur l'économie vini-viticole vaudoise. Il nous importait de faire aujourd'hui une brève critique générale des conclusions de cette thèse pour autant qu'elles touchent au crédit rural et aux Caisses de crédit mutuel. Nous aurons encore l'occasion de revenir dans un prochain article sur quelques questions particulières soulevées, spécialement concernant le warrantage que, selon M. Dubois, les Caisses Raiffeisen devraient pratiquer, ainsi que sur certaines considérations fort intéressantes touchant à l'attitude générale du vigneron à l'égard des associations coopératives. *Sx.*

D'un mois à l'autre

De tout un peu.

* *Les perspectives dans le domaine de la construction.* — Dans son exposé à la dernière assemblée générale du Crédit foncier suisse, le président Dr Jöhr s'est prononcé comme suit au sujet du développement futur probable du coût de la construction :

Lors de l'octroi des crédits de construction et des prêts hypothécaires sur les bâtiments nous devons tenir compte du renchérissement sensible du prix de revient du bâtiment. Ce renchérissement, qui était de 57,9 % au 1er août 1944 s'est sans doute encore légèrement accentué dès lors. Les spécialistes en la matière considèrent que le nombre-indice du coût de la construction augmentera probablement encore jusqu'à 65-70 % pour redescendre et se stabiliser peut-être après la guerre à 40-50 %. Si l'on fait état de ces pronostics on ne peut logiquement attendre des établissements de crédit foncier qu'ils se basent en plein sur les prix de revient actuels pour fixer le plafond de leurs crédits et prêts hypothécaires. Il est d'élémentaire prudence pour eux, s'ils veulent éviter des pertes, de faire état d'une raisonnable moins-value. Celui qui désire construire doit comprendre et admettre qu'il ne peut logiquement faire endosser au bailleur de fonds les risques entiers de l'entreprise, et qu'une direction de banque avisée et prudente ne peut pas traiter d'affaires dans de semblables conditions.

* *L'Etat et les problèmes monétaires dans le vieux temps.* — Au début du XVIIIe siècle, la Suisse connut une époque de prospérité. L'argent était abondant. Si abondant même qu'on en vint à « craindre » une baisse du taux de l'intérêt. Pour empêcher cela et écarter ainsi le risque d'une hausse du prix des terres, certains Etats, avant tout ceux de Berne et Zurich, favorisèrent les placements de fonds en Angleterre, et les autorités législatives décrétèrent même une participation officielle au capital-actions de la Banque d'Angleterre... Les annales de la Maison de banque Leu & Cie à Zurich relatent également qu'en 1710 un édit du Grand et du Petit Conseil de l'Etat de Zurich fixa à 5 % « ni plus ni moins », le taux de l'intérêt. L'exposé des motifs relevait entre autre : « ...Les taux bas poussent nombre de nos braves paysans à contracter des dettes pour des achats impossibles et à se livrer à des surenchères malsaines qui risquent, si remède n'est pas immédiatement apporté, à provoquer des situations désastreuses pour ces bonnes gens, pour leurs enfants et leurs petits enfants... »

* *Les grandes banques en 1944.* — La somme des bilans des 7 grandes banques commerciales suisses accuse pour 1944 une augmentation de 213 millions et passe ainsi à 4987 millions de francs. Depuis le début de la guerre l'augmentation est de un milliard. Les capitaux versés en épargne ont passé de 188 à 204 millions, les comptes de dépôts de 350 à 375 millions et les obligations de caisse de 600 à 627 millions. Par rapport à l'exercice précédent, l'augmentation des nouveaux dépôts a quelque peu fléchi. A l'actif, la progression la plus forte a été enregistrée par les placements hypothécaires qui passent de 381 à 423 millions. Faute d'autres occasions appropriées de placement une bonne partie des disponibilités a dû être investie en fonds publics. Ce poste, qui s'inscrit par Fr. 1354 millions au bilan, est de Fr. 227 millions supérieur au chiffre de 1943. L'encaisse a également progressé de 43 millions pour atteindre 401 millions de francs. La liquidité est excellente ; elle permettra de satisfaire aux besoins de crédit qui ne manqueront pas de se manifester lorsque l'économie sera revenue à des conditions plus normales.

* *Neuwied occupé par les Alliés,* — Le 22 mars 1945, soit 15 jours seulement après avoir franchi le Rhin près de Remagen, la 1ère armée américaine a occupé Neuwied. Neuwied, ainsi que ses environs immédiats, ont été le principal champ d'activité de Frédéric Guillaume Raiffeisen, le fondateur des Caisses rurales d'épargne et de crédit qui portent aujourd'hui son nom.

C'est à Neuwied que se trouve le tombeau de Raiffeisen, ainsi que le monument qui a été érigé en son honneur, en 1902, avec les deux reliefs bien connus : « L'aide personnelle » (Aide-toi et le ciel t'aidera) et « L'amour du prochain » (Ce que vous avez fait à l'un des plus petits d'entre mes frères c'est à moi que vous l'avez fait.)

* *Le compte ordinaire de la Confédération* boucle pour 1944 par un excédent des dépenses de Fr. 207,8 millions (le budget prévoyait un déficit de 84,5 millions). Les dépenses extraordinaires causées par les mesures nécessitées pour la défense du pays se chiffrent à Fr. 1532,4 millions. 502,5 millions ont pu être couverts par les impôts, de sorte que le découvert est de Fr. 1032,3 millions. Y compris le solde reporté de 1943, et le nouveau déficit de l'exercice *les dettes totales de la Confédération se montent à 6733,4 millions de francs.*

**Le problème des taux.* Dans son rapport à l'assemblée générale de la Banque centrale coopérative, le directeur Küng a insisté sur l'importance du problème des taux et dit à ce sujet : « La sagesse dernière ne réside pas, et de loin, dans un intérêt aussi bas que possible ; le but à rechercher m'apparaît être, comme auparavant, la garantie de conditions stables de l'argent. La sécurité et la liquidité optimum de tous les investissements est également la condition de succès de tout établissement de crédit. »

Un jour l'esprit communal renaîtra dans les moindres villages par le coopératisme. Ch. Andler.

Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais Romand

La Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais-romand a tenu ses assises annuelles le jeudi 5 avril à Martigny. 194 délégués représentant 56 des 59 Caisses fédérées se pressaient dans la grande salle du pensionnat Ste-Jeanne Antide. Ils sont ainsi venus en nombre imposant pour prendre connaissance des résultats d'une année riche en progrès, pour échanger des idées sur des problèmes d'actualité et fraterniser entre adeptes d'une même cause.

En ouvrant la séance, à 9 ½ h., l'infatiguable président, M. *Adr. Puippe* (Sierre), souhaite une cordiale bienvenue aux délégués et invités. Il salue tout spécialement la présence de Mgr. Adam, Révérendissime Prévôt du Grd-St-Bernard, de M. Jacquod, secrétaire corporatif, conférenciers du jour, de MM. Dr. Antoine Favre, conseiller national, un habitué des assemblées, F. Aeschlimann, reviseur, représentant de l'Union Raiffeisen suisse, ainsi que de M. l'abbé Crettol, aumônier à Châteauneuf.

L'assemblée procède tout d'abord à la liquidation des affaires administratives. Après présentation par M. *Jean-Marie Clerc,* caissier, les comptes de la Fédération sont adoptés sans discussion. La cotisation pour 1945 reste inchangée. M. *René Jacquod,* secrétaire, présente ensuite un spirituel procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 1944, qui est approuvé par acclamation.

Puis M. *A. Puippe,* président, qui a de nouveau assisté à de nombreuses assemblées de Caisses locales, présente un rapport détaillé sur l'activité de ces dernières. Il souligne l'importance du respect strict des principes raiffeisenistes et relève que les comités se doivent de toujours accomplir scrupuleusement les devoirs qui leur incombent. Le Comité de direction administre la Caisse ; le Conseil de surveillance, lui, doit surveiller, contrôler. Il ne doit pas se considérer comme déchargé de sa mission par la revision de l'Union. M. Puippe parle ensuite de l'importance des assemblées générales, point culminant de la vie raiffeiseniste locale. Il importe qu'elles soient dignement tenues, dans des locaux appropriés. S'il est indiqué de marquer la tendance qui se manifeste dans certains milieux. Il est indiqué de marquer, spécialement les étapes importantes de la vie d'une Caisse (25me anniversaire) on ne doit pas prendre prétexte du bouclement du 10me, 20me exercice, pour organiser des fêtes ou manifestations « jubilaires ». M. Puippe s'oppose enfin à la manie des dons. La Caisse Raiffeisen n'est pas une institution de bienfaisance. Son but est d'accorder des crédits à ses membres, à des taux avantageux et à verser un intérêt normal aux déposants. Les dons importants, qui détournent une partie du bénéfice qui doit être versé entièrement à la réserve vont à l'encontre de ce but, car ce n'est que lorsqu'elle dispose de réserves en rapport avec les capitaux qui travaillent que la Caisse peut faire bénéficier déposants et débiteurs de taux avantageux. Toutes ces considérations, dictées par une longue expérience et émises sur la base de nombreuses observations faites durant toute l'année sont écoutées avec attention par l'auditoire.

La parole est ensuite donnée à *Mgr. Adam,* Prévôt du Grand St-Bernard. L'éminent conférencier entretient les délégués des grands problèmes spirituels et sociaux de l'heure. Redire ce qu'il a exprimé avec une pressante éloquence est chose impossible. Aussi, nous bornerons-nous à relever seulement quelques idées maîtresses de son brillant exposé :

Les nations et les individus, éblouis par les progrès de la science et de la technique se sont détournés du Christ et de ses lois. On a organisé la révolte des hommes contre Dieu. Et les athées semblaient avoir raison. Où est votre Dieu ? disaient-ils aux chrétiens. Dieu a parlé et c'est lui qui aura le dernier mot. La guerre de 1914 éclate. Elle est violente et meurtrière ; la paix semble revenir et les hommes continuent dans leurs erreurs. Un nouveau carnage éclate. De grandes nations, éprises de liberté sont tombées sous la botte de dictateurs inhumains. Et l'homme constate que jamais il n'a été moins libre et indépendant qu'aujourd'hui. Où est votre Dieu ? Il est bien vivant, il purifie le monde dans un nouveau déluge. Et c'est ainsi que l'on assiste à un retour vers Dieu. Après les ténèbres reviendra la lumière, tout comme après le Golgotha est venu Pâques et la Résurrection. Marchons donc résolument vers cette lumière qui est la seule qui puisse conduire les hommes au bonheur.

Cette magistrale conférence est saluée par de vifs et prolongés applaudissements.

Autour des 11 heures, les délégués se séparent pour aller dîner dans les restaurants attribués, un banquet en commun n'ayant pas pu être organisé cette année.

A 14 heures les délibérations reprennent. M. Puippe salue encore la présence de *M. le Conseiller d'Etat Coquoz,* représentant du Gouvernement valaisan qui est venu se joindre aux délégués. Les petits chanteurs de Notre Dame de Sion se produisent dans deux chants pleins d'allant.

Puis, c'est au tour de M. *F. Aeschlimann,* reviseur, de monter à la tribune. Il apporte aux délégués le salut cordial et les félicitations de l'Union Raiffeisen suisse et exprime toute la joie qu'il éprouve à se retrouver parmi les amis valaisans. L'orateur proclame ensuite les résultats enregistrés durant l'année 1944 par les Caisses de la Fédération.

La somme globale des bilans des Caisses fédérées accuse une augmentation de Fr. 3,8 et atteint ainsi 28,34 millions de francs. *Les Caisses de tout le canton enregistrent pour 1944 une augmentation de 6 millions (soit 13,5 %) de la somme de leur bilan qui est maintenant de Fr. 50,4 millions.* Le bénéfice réalisé de Fr. 135.000 a porté les réserves à 1,5 million. Le chiffre d'affaires a été de 88,5 millions (augmentation de Fr. 4,5 millions). Les 111 Caisses valaisannes groupent 10211 sociétaires (soit près de 300 de plus qu'en 1944). Le nombre des carnets d'épargne en circulation a passé de 20102 à 21406. Ces succès sont l'expression de la volonté bien déterminée des populations rurales d'améliorer par leurs propres efforts leurs conditions d'existence et de l'aptitude de la population valaisanne à gérer elle-même son épargne et son crédit.

Le sympathique représentant de l'Union est chaleureusement applaudi.

M. *René Jacquod,* secrétaire corporatif, a ensuite la parole pour la conférence inscrite à l'ordre du jour sur le projet de loi cantonale relatif à une Caisse d'allocations familiales. Il souligne toute l'actualité de cette grande idée sociale, pour la réalisation de laquelle la Suisse romande se trouve à l'avant-garde. La famille restera toujours la pierre angulaire de toute nation, de tout peuple qui tient à s'affirmer et à se perpétuer. Les statistiques prouvent que ce problème doit faire l'objet d'une grande attention. La question de la natalité est certes avant tout de caractère moral. A la base de la famille il y a le respect de principes sacrés : soumission aux desseins du Créateur ; il y a aussi l'esprit de sacrifice, le renoncement à des commodités, à des aises. A côté de cela il faut naturellement aussi une certaine base financière. Il faut que le père de famille touche un salaire suffisant non seulement pour lui, mais encore pour l'entretien et l'éducation des siens. Les allocations familiales sont une première réalisation

dans ce domaine. Cette idée mérite donc d'être soutenue.

M. Jacquod est également longuement applaudi.

Le Valais doit être félicité d'avoir mis à l'ordre du jour cet important problème. L'Union suisse ayant constitué dans son sein une Caisse d'allocations familiales qui lui est propre, tenant bien compte de la nature spéciale de nos institutions, les Caisses Raiffeisen du Valais pourront s'adapter avec aisance aux exigences que posera dans ce domaine la nouvelle loi.

La parole est ensuite donnée à M. le *Conseiller d'Etat Coquoz* qui remercie le comité de son aimable invitation et exprime le plaisir qu'il éprouve de se trouver parmi les raiffeisenistes. C'est avec un vif intérêt qu'il suit l'évolution des Caisses Raiffeisen qui, en Valais encore plus qu'ailleurs, sont un véritable bienfait pour les populations rurales. M. Coquoz souligne le rôle utilitaire des Caisses Raiffeisen et les assure de toute la sympathie des autorités.

M. *le Dr. Favre,* conseiller national, revient brièvement sur le magnifique exposé de Mgr. Adam qu'il analyse encore sous l'angle des encycliques, spécialement de celle de 1931.

Puis, après une nouvelle production des petits chanteurs, M. *l'abbé Crettol,* professeur à Châteauneuf, parle de questions d'actualité de l'agriculture valaisanne. Il souligne la nécessité de concentrer tous les efforts sur la question de la qualité des produits qui sont livrés au dehors du canton, qui seuls pourront soutenir la comparaison avec ceux qui seront importés de l'étranger, après la guerre. Ces considérations marquées au coin du bon sens sont vivement applaudies.

M. *A. Puippe,* président, remercie les différents orateurs. Il invite les délégués à mettre à profit les nombreux enseignements qui leur ont été prodigués.

Ainsi se termina cette intéressante journée. Cette manifestation, réussie en tous points, a montré que le mouvement raiffeiseniste allie utilement l'esprit à la matière dans le domaine financier et se préoccupe avec succès du progrès matériel et social des sympathiques populations valaisannes.

-pp-

Nouvelles des Caisses affiliées

CRESSIER s/MORAT (Fribourg).

Pourquoi tous ces gens prolongent-ils aujourd'hui plus longtemps que de coutume leur station sur la place, à la sortie de l'Eglise ? C'est parce que c'est fête au village. Cressier, sentinelle avancée à la frontière de la Romandie, va commémorer en ce dimanche 8 avril le 25me anniversaire de fondation de sa « Raiffeisen ».

La Caisse Raiffeisen est la véritable démocratie en matière bancaire. A 11 heures a lieu l'*assemblée générale ordinaire.* Chaque sociétaire y exerce ses droits et ses devoirs de souverain. Sous la présidence de *M. Jules Ayoz,* les objets à l'ordre du jour se liquident promptement. Après le rapport de gestion du président et un commentaire circonstanciel du caissier, les comptes et le bilan sont adoptés conformément aux propositions du Conseil de surveillance. Puis le caissier est réélu et c'est ainsi d'un cœur léger qu'il peut procéder à la répartition de l'intérêt de la part d'affaire.

A midi sonnant, tout le monde se réunit à l'Hôtel de la Gare. La salle est fort agréablement pavoisée. Au dessus de la table d'honneur a été placé le portrait du curé Traber, dans un cadre de lierre. On fait honneur à un excellent menu comme on sait et comme on peut les préparer encore en terre fribourgeoise. M. Auderset, qui s'est avéré le matin un excellent secrétaire de Caisse fait valoir maintenant ses talents d'hôtelier.

Puis, la *manifestation commémorative* débute, sous l'entraînante et toujours adroite direction de *M. Roger Ayoz,* nommé major de table. *M. Julien Ayoz,* président, salue tout d'abord l'assistance et présente un rapport historique exposant le fécond travail accompli par l'institution au cours de son premier quart de siècle d'existence. *La Caisse compte aujourd'hui 54 sociétaires ; son chiffre de bilan est de Fr. 350.422,10 avec Fr. 16.300 de réserves.* Il proclame les noms des membres fondateurs, cependant qu'un groupe de jeunes garçons fait son apparition et présente une touchante ode aux promoteurs de l'œuvre, qui va au cœur de chacun. *M. le député A. Meuwly,* caissier, rappelle ensuite certaines péripéties de la fondation et égrène des souvenirs.

Puis il appartient à *M. H. Serex,* secrétaire central adjoint, d'apporter le salut et les félicitations de l'Union Raiffeisen suisse et de remettre à la jubilaire le traditionnel diplôme d'honneur. Dans une allocution de circonstance, le délégué de l'Union rappelle ce qu'est et ce que veut la Caisse Raiffeisen. Il rend un hommage particulier à MM. J. Ayoz, président, J. Auderset, E. Muller, ainsi qu'à M. A. Meuwly, caissier, qui tous font partie des organes de la Caisse depuis le début. *M. L. Curty,* parlant au nom de la Fédération de Fribourg-romand, congratule à son tour la Caisse jubilaire en soulignant le rôle important que jouent les Caisses Raiffeisen dans le canton de Fribourg où elles ont un droit incontestable d'existence à côté des autres établissements financiers. MM. *V. Jemmely* et *F. Rohrbasser* apportent également en excellents termes les vœux des Caisses voisines de Barberêche et de Courtion. Et, pour terminer, *M. le curé Jacquet,* parlant comme chef spirituel de la paroisse, insiste sur les principes qui font la solidité et l'utilité de l'œuvre raiffeiseniste.

Entre ces discours, tous très applaudis, la Société de chant Cécilienne, renforcée par un chœur de garçons aux voix claires, fit entendre, sous l'experte direction de M. Pittet inst., les meilleurs morceaux de son répertoire de chants du folklore fribourgeois.

Puisse la Caisse continuer à favoriser heureusement, à l'avenir encore, le cours de la vie du paisible et progressiste petit village de Cressier !

MONTBOVON (Fribourg).

Assemblée jubilaire. Tout au haut de la belle Gruyère, au point où le M. O. B. rejoint le G. F. M. se trouve le charmant village de Montbovon, habité par quelque 550 âmes qui cultivent un sol escarpé et dur à travailler. Comme tout village progressiste, Montbovon possède aussi sa Caisse Raiffeisen prospère et active qui vient de terminer son premier quart de siècle d'activité. Cet heureux jubilé fut dignement commémoré dans le cadre de l'assemblée générale du 8 avril 1945.

A l'ouverture de la séance, le président *M. Jean Bifrare* salue la présence de MM. F. Aeschlimann, représentant de l'Union suisse, de l'aumônier Molleyres, d'Estavayer, ancien caissier, ainsi que les délégations des conseils municipal et paroissial. Après lecture du procès-verbal le caissier donne un aperçu des comptes de 1944. Le mouvement général a été de Fr. 196.700. La somme du bilan atteint Fr. 173.800 avec Fr. 7432,27 de réserves. Dans d'excellents et suggestifs rapports, les deux présidents et le caissier commentent tour à tour les comptes chacun sous un angle différent. Les considérations émises sont suivies avec intérêt par l'assistance visiblement intéressée.

Pour marquer le jubilé, la Caisse fait servir une modeste collation tandis que le secrétaire, *M. Brülhart* inaugure la partie jubilaire en présentant un intéressant historique de la Caisse. Après de modestes débuts, elle a acquis petit à petit la confiance générale. Avec saveur, le rapporteur relate certaines péripéties et moments difficiles qui purent être surmontés grâce au dévouement des dirigeants et à l'aide efficace de l'Union.

L'Union suisse avait tenu à s'associer à la manifestation jubilaire pour marquer les 25 ans de collaboration étroite à la réalisation des buts raiffeisenistes. Dans une intéressante allocution son représentant, *M. F. Aeschlimann,* reviseur, fait un tour d'horizon de la situation économique générale. Il félicita les hommes courageux qui ont fondé la Caisse de Montbovon en 1920, à la suite d'une conférence du chanoine Raemy, le pionnier raiffeiseniste fribourgeois. Le représentant de l'Union rend un juste hommage aux fondateurs, dont 17 sont encore présents. Il témoigne tout particulièrement sa gratitude à *M. Thorimbert,* caissier habile et d'initiative, dont le zèle et le dévouement à la cause sont estimés. Pour marquer la reconnaissance de l'Union et l'espoir que les excellentes relations qu'elle entretient avec la Caisse de Montbovon se maintiendront à l'avenir encore M. Aeschlimann remet à la Caisse le diplôme d'honneur pour 25 ans de sociétariat fidèle, en faisant les meilleurs vœux pour la prospérité et le développement de la Caisse jubilaire.

M. l'aumônier Molleyres, premier caissier de la Caisse, congratule à son tour la jubilaire et félicite les raiffeisenistes d'allier le spirituel à l'économique et en particulier de conquérir à la charité chrétienne le domai-

ne qui lui est le plus fermé : celui des affaires et de l'argent.

M. Baud, nouveau curé de la paroisse, exprime ensuite sa sympathie pour la Caisse locale. Il se fera un devoir de soutenir toujours son idéal et de contribuer à ses réalisations.

Pour terminer, *M. Thorimbert,* caissier, se fait l'interprête de toute l'assistance pour traduire ses sentiments de reconnaissance aux autorités de l'Union, à qui il adresse le plus cordial merci et les assure de son fidèle attachement.

Et maintenant, en avant pour le second quart de siècle !

-i-

COMPESIERES (Genève).

† MARCEL DELIEUTRAZ

Vice-président du Comité de Direction.

Le 17 avril dernier, une foule nombreuse d'amis a fait à Marcel Delieutraz d'imposantes funérailles.

Au cimetière de Troinex, M. M. Mugnier, président du Comité de direction, a rappelé le rôle important que le regretté défunt a joué au sein de notre Caisse locale dont il a été, depuis sa fondation, en 1926, membre du Comité de Direction et vice-président à partir de 1937

Raiffeiseniste de la première heure, il a servi notre institution avec toute l'ardeur de sa nature généreuse. Il a été un collaborateur dévoué, dont les avis étaient toujours empreints de charitable compréhension. Car, Marcel Delieutraz était foncièrement bon : d'une bonté toujours égale qui rayonnait de son magnifique regard si profond et si sincère.

Il aimait obliger son prochain et il le faisait spontanément, sans marchander, sans songer, un instant, à une récompense immédiate quelconque. Il était de ceux qui ont compris que les joies les plus douces nous viennent, non pas de ce que l'on reçoit, mais bien de ce que l'on peut donner. En un mot, il répondait d'une manière complète à l'idéal de charité chrétienne dont les Caisses Raiffeisen veulent être l'expression: Travailler pour les autres, non pour soi !

Son souvenir restera béni dans le cœur de ceux qui ont œuvré avec lui à la réalisation de cet idéal. Marcel Delieutraz nous laisse un grand exemple, nous saurons nous en inspirer. *BL.*

JUSSY (Genève).

La clôture des comptes 1944 (6me exercice) a marqué l'augmentation constante de notre activité.

Le nombre des membres a passé de 71 à 73. Les dépôts confiés ont augmenté de Fr. 53.000 et le bilan passe à Fr. 378.700. Cette augmentation porte spécialement sur l'épargne. De 119 livrets en 1943, on passe à 140 livrets en 1944. Le 20 % de la population a donc son carnet. Nous enregistrons spécialement avec joie le nombre croissant des carnets d'épargne pour enfants, les futurs raiffeisenistes jusserands.

Notre service de comptes courants est toujours en croissance. Nous travaillons avec toutes les sociétés locales d'intérêt public ou d'agrément, avec notre Paroisse et notre Commune.

Nous avons accordé de nombreux prêts à nos sociétaires et au début de 1945 nous avons pu placer un important capital auprès de notre commune. Ainsi, l'argent de la commune reste dans la commune, au au profit de tous.

Le Caissier a effectué 1018 opérations, représentant un roulement de Fr. 1.670.000.

Notre assemblée générale annuelle a eu lieu le 29 mars 1945 ; outre les différents rapports des deux organes dirigeants et du caissier, l'auditoire a eu le vif plaisir d'entendre une intéressante conférence de *M. le professeur Alexandre Magnin,* maître au Cours agricoles de Châtelaine, intitulée : « *La comptabilité agricole dans le cadre de l'économie genevoise* ».

L'ascension de notre Caisse continue de réjouissante façon et c'est pour les dirigeants la meilleure récompense pour tout le travail fourni. *

VEYRIER (Genève).

Notre Caisse a tenu dimanche 8 avril, sous la présidence de *M. Ferdinand Gaillard,* sa 10me assemblée générale. Les comptes annuels ont été approuvés après présentation des rapports statutaires. Au cours de sa première décennie d'activité notre institution a pris un réjouissant développement. Elle compte aujourd'hui 48 sociétaires, son bilan se monte à Fr. 319.000 avec Fr. 9079.— déjà de réserves. Elle a traité l'an dernier pour Fr. 644.000 d'affaires.

A l'issue de l'assemblée a eu lieu une petite manifestation spéciale pour marquer le 10me anniversaire de fondation. *M. Ernest Pisteur,* vice-président, souhaita la bienvenue à de nombreux hôtes d'honneur et aux sociétaires et mit en évidence l'excellent travail déjà accompli par la Caisse. *M. William Martin,* maire de Veyrier, *M. Jean Dusseiller,* député, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen genevoise, *M. le conseiller national Gottret* surent trouver les paroles qu'il fallait pour souligner la signification de cet anniversaire. *M. le conseiller d'Etat J. Anken* qui prit la parole le dernier, félicita chaudement les milieux ruraux de Veyrier pour le travail intelligent accompli dans le domaine du crédit agricole et des améliorations foncières. Il donna comme mot d'ordre : confiance et persévérance. Confiance d'abord envers ceux qui prennent l'initiative et la direction des organisations, puis persévérance dans l'action entreprise. — On entendit également un message de M. l'abbé Bianchi initiateur de la première Caisse Raiffeisen genevoise.

Puisse cette manifestation être pour la Caisse de Veyrier la promesse d'un nouveau développement et d'une activité encore plus fructueuse. **

BOUDEVILLIERS (Neuchâtel).

Notre Caisse Raiffeisen a tenu son assemblée générale du 7me exercice, le samedi 17 mars 1945 à 20 h. au collège de Boudevilliers, sous la présidence de *M. Jämes Jacot,* président du Comité de direction.

L'année 1944 a de nouveau marqué de réjouissants progrès pour notre petite banque de village. Trois nouveaux membres ont été accueilli dans nos rangs ; la somme du bilan se monte à Fr. 282.000.—, et le mouvement général des fonds accuse en chiffres ronds Fr. 685.000.—, en 882 opérations ; le nombre des livrets est aussi en augmentation de 24 et passe ainsi à 168. Après paiement de l'intérêt aux parts sociales, le bénéfice modeste de Fr. 246,49 a été intégralement versé aux réserves. Ensuite de départ il y a lieu de compléter le Comité de direction. *M. Fritz Jacot* négociant a été appelé à en faire partie avec les fonctions de secrétaire.

Les organes dirigeants constatent avec plaisir que cette assemblée générale a été mieux revêtue que les précédentes.

Enfin, chacun se plut à constater la belle tâche que s'est donnée notre Caisse Raiffeisen et sa grande utilité dans nos villages campagnards. *g.*

LA COTIERE (Neuchâtel).

L'assemblée annuelle de notre Caisse a eu lieu le 10 mars. *M. Robert Jeanneret,* président, mit en relief la prospérité grandissante de notre association villageoise d'épargne et de crédit. Puis le caissier *M. Ed. Müller* présenta les comptes détaillés de 1944. La somme du bilan a passé de Fr. 95.900.— à Fr. 133.942.—. Le mouvement des fonds atteint Fr. 269.000.—. L'épargne se développe de manière réjouissante. Sur proposition de *M. Robert Grisel,* président du Conseil de surveillance, ces comptes ont été adoptés avec remerciements aux organes dirigeants.

A l'issue de la séance, les participants et plusieurs auditeurs entendirent un exposé de *M. Chavannes,* directeur de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon, sur ce thème: « *La famille paysanne : trois questions capitales* ». Organisée par la paroisse et la Caisse, cette conférence fut vivement appréciée et suscita un suggestif échange de vue. *E. M.*

DONNELOYE (Vaud).

Retardée par la mobilisation, l'assemblée générale a eu lieu le 7 avril sous la présidence de Monsieur *Louis Ferrot* président. 105 membres dont plusieurs sociétés y étaient représentés. Les rapports des comités et du caissier relèvent l'activité déployée au cour de ce 30me exercice.

Le bilan, en progression de Fr. 185.000, a atteint Fr. 1.790.302,20. Le roulement se monte à 3 millions. Le bénéfice de Fr. 4411,85 a été versé aux réserves qui atteignent ainsi Fr. 77.040.55.

En remplacement du regretté président du conseil de surveillance, M. Robert Pahud, l'assemblée a fait appel à M. Robert Vuagniaux, tandis que M. Marcel Groux est nommé membre du dit Conseil. *B.*

LE SEPEY (Vaud).

Notre petit établissement financier a eu son assemblée générale samedi 17 mars sous la présidence de *M. Aloïs Oguey,* juge de paix.

Après avoir entendu un intéressant rapport du président du Comité de direction et un exposé du caissier, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes et la gestion pour 1944 conformément aux conclusions d'un excellent rapport du Conseil de surveillance, présenté par son président, *M. Jules Oguey-Chablaix.*

Les résutats de ce XXIe exercice mon-

trent que notre banque locale continue à progresser et que sa situation s'affermit toujours davantage.

L'intérêt à payer aux parts sociales est fixé au 5 %, d'où il y a lieu de déduire l'impôt fédéral.

Après prélèvement de cet intérêt, le bénéfice net de l'exercice est de Fr. 7415,90, ajouté entièrement à la réserve, qui ascende ainsi à Fr. 47.693.—.

Les dépôts ont continué d'affluer, surtout en Caisse d'épargne et en comptes courants. *L'augmentation a été de Fr. 182.000.— durant l'exercice.*

Le chiffre du bilan atteint Fr. 1.373.963.

Les prêts hypothécaires ont aussi augmenté et se montent à Fr. 497.940.—.

En plus d'un compte courant créancier de Fr. 40.000.— notre Caisse dispose encore de capitaux importants à notre siège central, ce qui lui permet de satisfaire avec aisance et rapidité à toute demande de retrait de fonds.

Cette situation lui permet aussi de rechercher des placements sur hypothèque en 1er rang, soit en emprunts nouveaux, soit par la reprise de titres hypothécaires.

Pour remplacer au Conseil de surveillance M. Pernollet, démissionnaire, l'assemblée désigne *M. Adrien Vurlod,* buraliste postal, à la Comballaz.

Avant la clôture, elle entend encore un exposé du caissier *M. H. Tenthorey* sur l'impôt fédéral anticipé, sur les modifications intervenues pour 1945 et sur les formalités à remplir pour en obtenir le remboursement. *T.*

HEREMENCE (Valais).

Cette importante association de l'économie communale a tenu, dimanche 24 mars, son assemblée générale.

Des chiffres énumérés dans les comptes, nous relevons un bilan de Fr. 741.000.— tandis que le mouvement général dépasse le million. Les réserves atteignent Fr. 26.755,86. Les sociétaires sont au nombre de 196.

A la suite de cette réunion, nous avons entendu une très belle conférence de M. le conseiller national *Antoine Favre*, sur la dignité et la grandeur du travail. **

SAXON (Valais).

Mercredi soir, 20 mars, nos membres étaient réunis en assemblée générale. Notre association qui groupe 125 membres a un développement des plus réjouissants, le bilan atteignant Fr. 850.000 avec Fr. 14.305,15 de réserves. En 1944 le mouvement des affaires approche des 2 millions.

M. Louis Delaloye, président du comité de direction, a présenté un rapport très complet sur la marche de la Caisse, rappelé les principes sur lesquels repose le mouvement raiffeiseniste, lancé un appel en faveur de la diffusion de ces principes dont l'application rend des services appréciables à nos populations rurales.

Il a été créé au sein de la Caisse, il y a deux ans, une *commission agricole* qui a pour mission de renseigner les membres sur les traitements à appliquer en agriculture comme aussi sur les expériences tentées dans ce domaine. *M. Ludovic Perrier* qui préside cette commission avec compétence a présenté un rapport très documenté et très instructif.

M. le préfet P. Thomas, après avoir rendu hommage aux organes dirigeants de notre Caisse pour le dévouement et le savoir-faire qu'ils apportent au service de la collectivité, a exposé les bienfaits que les Caisses Raiffeisen apportent aux classes laborieuses et les leçons à tirer des événements que nous subissons actuellement.

Notre Caisse, qui a la confiance de la population rendra des services toujours plus précieux à notre village. **

SONVICO (Ticino).

Il 4 Marzo era riunita nell'aula del palazzo comunale la ventitreesima Assemblea generale della prima Cassa Rurale ticinese di Sonvico. Quasi tutti i 100 soci erano presenti o rappresentati. Presiedeva il nostro amato Signor *Placido Malfanti* i lavori della Assemblea circondato dalla più seria ed attenta considerazione dei presenti. Ospite d'onore era con noi il distinto amico Sig. Avv. Dr. Emilio Riva di Lugano, un valoroso ammiratore ed esperto propagandista delle Casse Rurali sistema Raiffeisen. L'assemblea ascoltò con vivo interesse la relazione officiale del Consiglio Direttivo presentata, come di solito, dal M. Rev. Don *Giovanni Rovelli* nel modo adeguato all'intelligenza degli uditori ed illustrata dalle spiegazioni e considerazioni vive ed efficaci nei singoli oggetti. Quest'anno malgrado il lavoro intenso la nostra Cassa non conchiude con lauto beneficio. Il movimento generale di oltre un milione di Franchi e la somma del Bilancio in oltre 700.000 Franchi segnano solo Fr. 873,40 di profitto finale. Ma non é fatta per arricchire la Cassa Rurale, é fatta per aiutare il contadino e l'artigiano. Questo scopo la nostra Cassa lo ha conseguito in 713 operazioni con oltre un milione di movimento pecuniario. Cento soci sono riuniti ad applaudire il buon lavoro per la collettività fatto dai volonterosi del Consiglio Direttivo e del Consiglio di Vigilanza.

Il Sig. *Bignasca Giov. Battista* fedele e zelante capo del Consiglio di Vigilanza espone nel suo elaborato rapporto le prove della solida situazione degli impegni assunti dalla Cassa e dei vantaggi morali ed economici raggiunti. Segue una pacata discussione sopra alcune importanti proposte e poi si passa all'approvazione unanime dell'esercizio 1944 ed alla conferma unanime ed intera del Consiglio Direttivo e del Consiglio di Vigilanza.

Un voto speciale di riconoscimento al benemerito e zelantissimo Cassiere Sig. *Antonio Giacomazzi* viene proposto dal socio Sig. Carlo Soldati viene adottato per acclamazione da tutta l'Assemblea.

Chiude la ben riuscita Assemblea un improvvisato e fervido brindisi del Sig. Avv. *Dr. Emilio Riva* il quale da competentissimo e valente oratore saluta i raiffeisenisti sonvighesi che hanno voluto e saputo realizzare nel Ct. Ticino per i primi la Cassa Rurale. Auspica il migliore avvenire di progresso nella pace e concordia di tutti i concittadini e nella mutua comprensione fra ticinesi e confederati per l'onore ed il bene comune nella nostra amatissima patria svizzera.

Saluta col benvenuto le due nuove Casse Rurali ticinesi di Morbio Superiore e di Rivera augurando a loro la perseveranza e la floridità della Cassa Rurale primogenita ticinese. Quod est in votis. D.G.R.

Extrait des délibérations

de la séance du Conseil d'administration de l'Union du 6 avril 1945

En ouvrant la séance, M. le président Dr. Eugster félicite *M. A. Stutz* député à Gansingen (Argovie), pour son jubilé de 25 ans d'activité au sein des organes de l'Union et le remercie de son action féconde de raiffeiseniste qu'il a exercée sur le plan local, cantonal et fédéral.

1. Les conditions d'adhésion étant toutes dûment remplies, les Caisses suivantes, nouvellement constituées, sont définitivement admises dans l'Union :

Bergdietikon (Argovie),
Bösingen (Fribourg),
Céligny, Cologny et *Vandœuvres* (Genève),
Surava (Grisons),
Hohenrain (Lucerne),
Wisen (Soleure),
Rivera (Tessin).

Ces 9 fondations portent à *783* le nombre actuel des Caisses Raiffeisen affiliées.

2. L'approbation définitive est donnée à 15 *crédits à des Caisses affiliées,* principalement en vue d'avances à des communes et à des entreprises d'améliorations foncières.

3. La Direction de la Caisse centrale soumet le *bilan mensuel au 31 mars 1945.* Après avoir atteint à fin février un point culminant de Fr. 197,3 millions, le bilan a rétrogradé à Fr. 191,7 millions à fin mars. Ce recul provient de la livraison à l'Administration fédérale des contributions à Berne des impôts et droits de timbre perçus intermédiairement par les Caisses affiliées et du fait que nombre de ces dernières ont trouvé des possibilités d'utiliser sur place une partie de leurs importantes disponibilités.

4. La Direction de l'Office de revision donne connaissance des chiffres principaux de la *statistique des bilans et comptes de profits et pertes des 773 Caisses affiliées au 31 décembre 1944.* D'importants progrès ont été réalisés sur toute la ligne. La somme globale des bilans est de Fr. 659,6 millions, en augmentation de 59,8 millions, c'est-à-dire de 10 %, sur l'année précédente. Le mouvement d'affaires se monte à Fr. 1216 millions (1219 millions en 1943). Le bénéfice net global de Fr. 2,02 millions a porté les réserves à Fr. 23,8 millions. Le nombre des membres a progressé de 2946 et passé ainsi à 75290.

5. Le Conseil prend connaissance du *rapport de la S. A. Fiduciaire et de re-*

vision REVISA sur le contrôle principal des comptes et bilan de la Caisse centrale pour 1944. Il est pris acte avec satisfaction des conclusions très favorable de cette expertise de cette instance professionnelle de revision conformément à la loi sur les banques.

6. *Don suisse pour les victimes de la guerre.* Il est prévu une participation globale pour l'ensemble du mouvement raiffeiseniste suisse (Caisses affiliées et Union) de Fr. 40.000 à cette grande œuvre humanitaire.

7. Le Secrétariat de l'Union rapporte sur les dispositions préliminaires prises en vue du prochain *congrès de l'Union* qui aura lieu à Lucerne les 13-14 mai prochain. Le Conseil prend acte avec satisfaction que M. le *Dr. E. Feisst,* Directeur de la Division de l'agriculture au Département fédéral de l'Economie publique accepte de prêter son concours à cette manifestation en donnant une conférence sur le sujet d'actualité : « Nos devoirs durant la sixième année de guerre ».

8. Le Conseil présente ses félicitations à M. le vice-directeur *Ignace Egger* à l'occasion de son jubilé de 25 ans d'activité à l'Union et lui exprime sa vive gratitude pour le travail zélé qu'il a accompli et pour son grand dévouement à l'idéal raiffeiseniste.

CORRESPONDANCE

M. G. à M.

A propos du taux hypothécaire.

Vous nous exposez que vous avez quelque peine à admettre le point de vue de l'Union au sujet d'un taux hypothécaire minimum de 3 ¾ % parce que vous considérez que les Caisses Raiffeisen ne jouant pas un rôle important et en même temps malfaisant dans l'économie générale du pays, elles peuvent sans inconvénient pratiquer une politique financière personnelle et appliquer les taux qui leur plaisent lorsque leurs moyens financiers le permettent. Ce raisonnement n'est pas tout-à-fait juste. Les Caisses Raiffeisen, si modestes soient-elles, ne peuvent et ne doivent pas vivre en marge et se désintérsser de l'économie générale, cela surtout dans les temps difficiles que nous traversons. Le fait qu'elles sont soumises à la loi sur les banques les incorpore du reste officiellement dans la structure financière du pays.

Vous avancez ensuite que le point de vue de l'Union sur cette question du taux hypothécaire vous étonne parce que vous le considérez comme contraire à l'esprit raiffeiseniste. L'esprit raiffeiseniste ne doit pas être de simple conception individualiste, mais avant tout d'essence coopérative large ; il réclame la coopération entre les membres de la Caisse locale tout d'abord, la coopération ensuite entre les Caisses, la coopération enfin avec les autres entités économiques en vue du bien commun de la nation. Il convient de placer la question sur un plan général plus élevé que celui des purs intérêts personnels particuliers et locaux.

Appliquer des conditions d'intérêts les plus favorables possibles après avoir constitué les réserves que réclame la loi sur les banques et la configuration du bilan est certes ce à quoi tend l'Union avec toutes les Caisses affiliées. Mais cela doit se faire dans le cadre des exigences de l'économie générale. Ceci tout particulièrement à l'heure instable présente, où des événements extraordinaires provoquent une véritable pléthore d'argent qui incite facilement les établissements de crédit à appliquer temporairement des conditions particulières en se désintéressant des besoins de l'économie générale. La Banque nationale, avec le Conseil fédéral derrière elle, met actuellement tout en œuvre pour maintenir la stabilité du taux hypothécaire, au niveau bas actuel, cela en considération de l'influence considérable que ce taux joue sur le marché général de l'argent et sur toute la vie économique du pays. On s'aggripe au 3 ¾ % pour ne pas provoquer une baisse encore plus accentuée du taux de l'épargne déjà suffisamment bas et éviter les répercussions défavorables qui en résulteraient. Nombre d'établissements de banques sont fortement tentés d'adopter le type de 3½% soit parce qu'ils seraient en mesure de le faire, soit dans le but d'arracher plus facilement certaines affaires. Toutes ont néanmoins accepté de soutenir la Banque nationale dans ses efforts et de maintenir le taux hypothécaire de 3 ¾ %. Les Caisses Raiffeisen ne doivent pas faire preuve de moins de discipline dans ce domaine. Leur prestige et celui du mouvement tout entier en souffrirait.

Certes, les Caisses Raiffeisen n'ont pas d'engagement à ce sujet. Mais nous n'en considérons pas moins que le mouvement se doit moralement de soutenir les autorités dans leurs efforts et de pratiquer dans les temps critiques actuels une politique financière conforme à l'intérêt général. Car il convient de ne pas perdre de vue que si les institutions privées ne sont pas capables de coordonner leur action en vue d'une politique de taux rationnelle et saine, on risque alors de provoquer l'intervention directe de l'Etat fixant lui-même les taux pour tous les établissements financiers, Caisses Raiffeisen comprises, comme cela s'est présenté déjà à l'étranger, par exemple en Tschécoslovaquie.

Une élémentaire solidarité et certains égards de la part des anciennes envers les jeunes Caisses en ce qui concerne au moins le taux hypothécaire premier rang est aussi indiquée.

Sur la base de sa situation financière actuelle votre Caisse a certes les moyens d'appliquer des taux extraordinairement favorables. Nous le reconnaissons parfaitement, bien que ses fonds propres soient encore excessivement modestes puisqu'ils n'atteignent que le 5,9 % des engagements après 36 ans d'activité. Ensuite du développement rapide des bilans les Caisses Raiffeisen ont toujours plus de peine à maintenir, même en moyenne générale, le minimum de 5 % de fonds propres exigé par la loi. Dans ce domaine aussi les anciennes Caisses qui en ont la possibilité doivent faire acte de solidarité envers les Caisses débutantes en renforçant leurs réserves de manière à peser dans la balance et élever le niveau moyen des propres fonds de l'ensemble du mouvement.

A M. J. V. à F.

De la cédule hypothécaire.

Dans le dernier numéro du Messager, nous vous disions que lorsqu'un compte garanti par le nantissement d'une cédule hypothécaire est remboursé, vous n'avez qu'à restituer la cédule au client, qui peut naturellement l'utiliser à nouveau. Il reste entendu que si le nantissement de la cédule a été annoncé et annoté par le registre foncier, conformément à l'art. 66 de la loi sur le registre foncier, avis doit être donné au préposé de la levée du nantissement.

Nous précisons encore que cette demande de radiation de nantissement au registre des créanciers doit être faite par la Caisse au registre foncier sous forme d'un « Consentement à radiation au Registre des créanciers » signé par le le président et le secrétaire. Les signatures ne doivent pas être légalisées et de ce fait l'intervention d'un notaire n'est absolument pas nécessaire. Le titre doit être également joint à la réquisition.

Quelques opinions

L'origine de l'association sociale repose sur la prévoyance personnelle. Le but primordial de cette association est de procurer à chacun les satisfactions élémentaires que demande notre nature, ou plus exactement de lui procurer d'une façon plus facile et plus large que ce ne serait possible sans l'union de nos forces. Pestalozzi.

* * *

La coopération renforce l'individualisme. Chacun de nous a sa force qui, combinée avec la force d'autres individus, devient une part efficace d'une seule et victorieuse force commune.

Luzzatti.

* * *

Sans la grande école des associations, cette école pratique de solidarité, nous ne pourrions jamais arracher de notre cœur les tendances vers l'avantage et le bénéfice. St. Gschwind.

NOTICE

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer divers articles, comptes rendus des assemblées des Fédérations, etc., au prochain numéro.

Rédaction :
HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

La Suisse raiffeiseniste à fin 1943

773 CAISSES RAIFFEISEN

dont
266 en Suisse romande
491 en Suisse alémanique
14 en Suisse romanche
2 en Suisse italienne

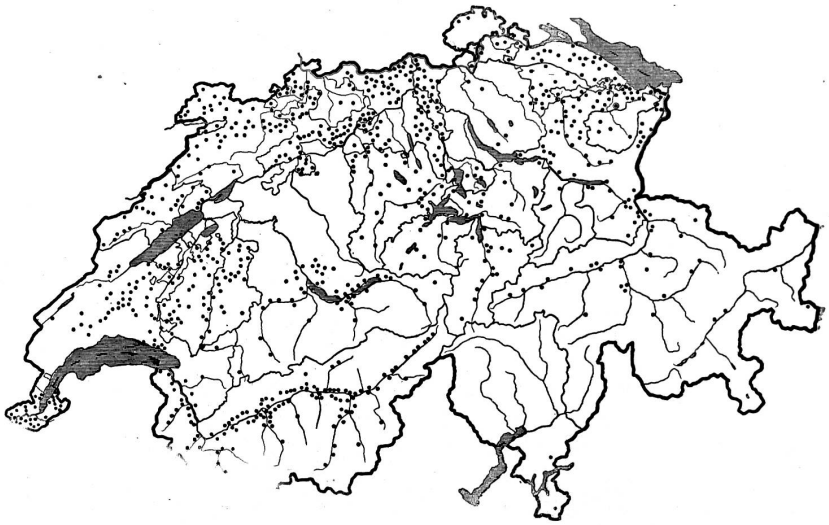

Etat au 31 décembre 1944

(Classement par cantons)

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Somme du bilan Fr.	Roulement Fr.	Réserves Fr.
Argovie	82	9,099	80,949,001.94	131,728,287.57	2,883,857.16
Appenzell Rh. E.	3	309	1,613,088.34	3,090,706.20	36,855.21
Appenzell Rh. I.	2	147	1,061,911.05	2,235,470.20	22,420.92
Bâle-Campagne	12	2,110	12,445,033.58	29,301,650.43	682,115.15
Berne	92	6,747	37,699,367.91	71,823,070.73	726,839.92
Fribourg	62	5,436	46,547,965.84	79,917,134.59	1,925,258.12
Genève	31	1,308	9,886,581.90	29,199,640.80	194,139.22
Glaris	1	78	656,589.76	770,080.67	16,026.50
Grisons	31	2,067	14,883,828.65	32,915,960.72	361,191.59
Lucerne	30	2,944	24,619,625.59	62,298,408.52	920,690.44
Neuchâtel	25	1,236	6,503,811.42	15,741,560.12	64,227.25
Nidwald	4	372	3,619,369.15	7,739,358.70	114,096.27
Obwald	3	255	1,931,286.80	3,396,628.55	30,936.19
Saint-Gall	75	12,175	155,796,910 84	320,104,544.52	6,525,725.56
Schaffhouse	3	314	2,968,851.48	4,570,170.84	79,709.31
Schwytz	12	1,819	12,382,715.49	22,291,788.14	452,772.68
Soleure	64	7,151	67,574,686.57	85,327,756.97	2,815,762.64
Tessin	2	119	708,259.15	1,007,954.45	24,067 45
Thurgovie	42	4,982	75,068,019 30	159,237,049.29	2,662,379.06
Uri	16	965	5,103,360.86	10,250,988.19	103,006 45
Valais	111	10,211	50,436,722.92	88,539,463.60	1,490,668 30
Vaud	55	4,509	38,743,871.72	83,050,618.74	1,482,882 41
Zoug	7	411	3,273,434 73	8,518.045.22	42,727.51
Zurich	8	526	5,148,088.60	9,625,872.01	148,277.78
Totaux	**773**	**75,290**	**659,623,283.68**	**1,262,682,209.77**	**23,806,633.09**
Au 31 décembre 1943	753	72,254	599,833.583.07	1,219,723,484.31	21,777.787.79
Augmentation en 1944	**20**	**3,036**	**59,789,700.61**	**42,958,725.46**	**2,028,845.30**